

Image not found or type unknown



Reconnaissance de paternité enfant d'étranger

Par **fredbkk**, le **15/08/2015** à **04:30**

Bonjour, rnrnJ'ai une amie ivoirienne qui vit en France depuis 12 ans avec une carte de résident et son conjoint est également ivoirien. Elle a donné naissance à un enfant en France mais son père vivant en Cote d'Ivoire n'a pas pu le reconnaître auprès des autorités françaises et lui donner son nom puisque le consulat de France en Cote d'Ivoire a refusé qu'il fasse cette démarche avançant que ce service était réservée aux français. Le père ne peut pas venir en France. Que peuvent-ils faire ? Y-a-t-il une solution, un recours en sachant que ni la mère, ni l'enfant ni le père n'a la nationalité française ?rnrnMerci

Par **moisse**, le **15/08/2015** à **07:16**

La père s'adresse aux autorités ivoiriennes pour reconnaître son enfant.rnLa France n'est en rien concernée.

Par **fredbkk**, le **15/08/2015** à **08:35**

Oui je comprends c'est normal... Merci. Cdt

Par **jibi7**, le **15/08/2015** à **17:29**

" Elle a donné [fluo]naissance à un enfant en France [/fluo]mais son père vivant en Cote d'Ivoire n'a pas pu le reconnaître auprès des autorités françaises"rnnsi l'enfant est né en France (il y a combien de temps ?) il a des droits en France ...rnet sa mère peut etre au titre de parent d'un enfant né en Franceetc..rnrvoir sur les sites de l'état civil de Nantes si vous ne trouvez pas des précisions..

Par **amajuris**, le **15/08/2015 à 20:11**

bonjour,rnvous pouvez consulter ce lien relatif à la possibilité d'acquisition de la nationalité française d'un enfant né en France de parents étrangers:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F295.xhtml>rnnsalutations

Par **fredbkk**, le **16/08/2015 à 03:49**

Merci beaucoup